



Yaoundé le

N/Réf. \_\_\_\_\_/ANOR/DG/YB

COMMUNIQUE DU SITE DE L'ANOR :

MOTIF : Concertation relative aux procédures d'évaluation et de certification de conformité pour les importateurs de produits alimentaires soumis aux normes d'application obligatoire.

En vue de permettre aux opérateurs économiques d'avoir une claire compréhension du processus d'évaluation de conformité et de garantir efficacement la qualité des produits alimentaires qui entre dans notre pays. Le Directeur Général de l'ANOR, **monsieur BOOTO A NGON Charles** a présidé le 11 juin 2010 une importante réunion de concertation regroupant diverses administrations publiques, les opérateurs du secteur privé et les organisations de la société civile.

L'une des résolutions issue de cette réunion a été de créer un groupe de travail à l'effet d'examiner de manière plus approfondie et de valider le document qui fixe les modalités de délivrance du certificat de conformité aux normes pour les produits alimentaires importés.

Ledit groupe de travail, constitué d'un représentant du : (1) Ministère des finances (DG Douanes); (2) Ministère du Commerce ; (3) Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique ; (4) Comité FAL ; (6) Société Générale de Surveillance; (7) Groupement Inter patronal du Cameroun; (8) Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ; (9) Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts au Cameroun; se réunira le **mercredi, 30 juin 2010 à 11 heures**, dans la salle de réunion du Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique sise à l'immeuble rose.